LA SENTINELLE DE THIBODAUX,

JOURNAL DU 9ME DISTRICT SENATORIAL.

PRIX DU NUMERO :—DIX CENTS. *JOURNAL OFFICIEL DE LA PAROISSE DE LAFOURCHE ET DE LA VILLE DE THIBODAUX.* ABONNEMENT :—$3.00 PAR AN

VOL. XIV. THIBODAUX, LNE, SAMEDI 31 MAI 1879. NO 44.

Attention!

Office Tax Collector,
Parish of Lafourche,
May 30th, 1879.

NOTICE is hereby given to all persons OWING LICENSES for 1879, on trades, professions and occupations, that from and after

June 20th,

Section 7 of Act No. 8 of 1878 will be enforced against all delinquents to satisfy said Licenses.

P. E. LORIO,
3t. Tax-Collector.

Informations Locales.

REUNIONS.—Le Conseille de Ville se réunira mardi soir, la société de Bienfaisance des jeunes gens, mercredi et la société de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de Thibodaux, jeudi.

LICENSES.—Le Collecteur de Taxes donne avis á toutes les personnes qui ont des licences à payer, que du et après le 20 juin, la section 7 de l'acte No. 8 de 1878, sera mise eu force contre tous les délinquants. Voir l'annonce.

MYSTERE.—Dimanche matin, le cadavre d'un blanc inconnu a été trouvé près de la Station Raceland. On voyait sur sa levre supérieure une blessure faite par une balle. On ne peut pas dire s'il s'est suicidé ou s'il a été assassiné.

COUR DE DISTRICT.—L'ouverture de la Cour de District aura lieu lundi prochain, sous la présidence du juge Taylor Beattie. Les affaires criminelles qui doivent être jugées á cette session étant peu nombreuses et de mince importance, il est à présumer que le jury n'aura pas longtemps a siéger.

CHARBON DE TERRE.—La baisse rapide des eaux du Bayou est la cause que les habitants qui emploient ce combustible pour la fabrication du sucre, vont être obligés de porter des modifications a la construction de leurs fourneaux pour pouvoir user le bois de chauffage. C'est là une nouvelle dépense a laquelle ils étaient loin de s'attendre.

DEDICACE—Dimanche dernier, le *Grand United Order of Odd Fellows*, a procédé à la dedicace, d'une loge ou temple, sous la dénomination de *Pride of Thibodaux Lodge No.* 1951. La ceremonie conduite par J. R. Gaudet, assisté par M. C. Camfield et Marshal J. Sims de la Nouvelle Orléans á été très imposante. Cette Loge compte déjà trente cinq membres, l'élite des gens de couleur de la ville et de la paroisse.

FESTIVAL.—Rappelez-vous que c'est jeudi et vendredi prochain que doit avoir lieu, dans la salle Waverley, le grand Festival donné au benefice de l'église episcopale St. John, par le dames de cette congrégation. Ce festival consistera en rspresentations dramatiques, concerts, lunch, collation et dance. Un train special partira de Houma le 5 et le 6 á 6 heures du soir et quittera Thibodaux á 3 heures du matin.

ENQUETE.—Le 24 de ce mois, H. P. Poché, juge de paix á Lockport, agissant comme Coroner, a tenu une enquête sur le cadavre d'un noyé trouvé dans le Bayou, à un mille en bas de Lockport. Le décédé avait environ 5½ pieds de haut, ses cheveux et moustaches de couleur claire; il portait un bandage, avait un doigt de moins á la main gauche et le cou cassé. On a trouvé sur lui un pistolet, 20 cents en monnaie et un couteau de poche; il était vétu d'une chemise poupre et d'un pantalon de jeans.

Nouvelles Diverses.

—Il est question de la décapitation de Morris Marks comme collecteur du revenue intérieur.

—Une convention de couleur siège á Richmond et s'occupe de l'amélioration de la race noire.

—On vient de découvir des gisements d'argent á Brownwood, Texas, et une foule s'y porte.

—Buford, l'assassin du juge Elliott, a obtenu d'être jugé devant la cour du comté d'Owen et y a été transporté.

—Une emeute a eclate dans une prison de San Francisco. Le geolier seul n'a pas pu resister; il a ete pendu.

—Un Allemand établi près d'Antioche, en Californie, a tué ses deux enfants et s'est brûlé la cervelle.

—Une triple exécution a eu lieu á Hillsboro, N. C., le 16; deux blancs et un noir ont expié leurs crimes devant une foule de 8,000 curieux.

—Le général Beauregard est à la tête d'une nouvelle compagnie de gaz d'eau, comme il en existe une á New York, lequel gaz sert au chauffrage, á l'éclairage et á la cuisson bes aliments.

—Le cardinal McClosky et les autres prelats ont publie une adresse au clerge et aux laïques pour que l'on veuille bien aider l'archevêque Purcell a sortir de ses embarras. Il n'y a aucune obligation pour les catholiques a assumer les dettes personnelles de qui que ce soit.

—Il y a dix huit verdicts de culpabilité, la dernière Cour de District de la paroisse Lafayette; verdicts rendus dans les affaires de tous grades, vols de cannes a sucre, vols de cochon, vols de vache, assault et batterie, parjure, homicide, sans préméditation, etc., *Cavete.*

—Le bureau national de santé a discuté la question des quarantaines de chemins de fer et a voté des résolutions à cet egarde. Il a aussi discuté les résolutions du Mississippi. Elles règlent l'inspection des bateaux, barges remorqueurs á la Nlle-Orléans, Memphis, Vicksburg et Cairo.

—M. Charles Claiborne, trésorier de la 1ère Municipalité pendant la division de la ville, secrétaire du Bureau des aldermen après la consolidation et greffier de la Cour de District des Etats Unis à l'époque où y siégeait le juge Durell, est mort sur son bien paroisse de St. Tammany, chemin de Ponchatoula, à deux milles de Madison.

—William Story de St. Louis, pour avoir enlevé une femme mariée a été saisis et pendu par la populace sous un pont; la corde s'est rompue et il a pu s'échapper. Peu s'en est fallu qu'un pauvre peintre qui lui ressemblait ne fût pendu a sa place; il avait deja la corde au coup quand on s'est apercu de la meprise.

—Un grand incendie a éclaté à Farmerville, sur la riviére Rouge, et une seule maison de commerce a été épargnée; les pertes sont estimées à $100,000.—Mercredi matin, le feu a dévoiré plusieurs magasins et résidences dans la petite ville de Washington, paroisse St. Landry, et causé des pertes évaluées á $35,000.

—Le congrés ne s'ajournera probablement pas avant le 1er juillet. L'avocat général refuse de cesser les poursuites dirigées contre des citoyens haut placés de l'Alabama et de la Louisiane pour violations des lois d'élections fédérales; l'idée républicaine est de répandre la terreur dans le Sud et de consolider les débris épars du parti pour la campagne présidentielle.

—Le sénateur Plumb, du Kansas, est mécontent de l'émigration noire dans son Etat et dit que les noirs n'y trouveront pas de matériaux pour se construire des abris. Le *Star* de Washington condamne sévèrement le mouvement et dit que ceux qui l'ont encouragé devraient au moins secourir ces malheureux dans leur indigence et leur humiliation.

—Le maire Patton a demande au gouverneur Nicholls le pardon du sergent Donovan, convaincu de faux emprisonnement dans l'execution de l'ordonnance de circulation. Le maire dit que l'officier a ete puni pour avoir suivi les instructions de ses superieurs. On rapporte que le grand juri examinera l'affaire de l'arrestation de Charles Cavanac et que le maire a ete somme de comparaitre.

PROCES.—Un grand procès s'est décidé dernièrement devant le juge Moore, juge de paix du 2nd Ward. L'objet en litige etait une vache, une bonne laitière qui avait eté payée $30.00 par la partie qui n'avait rien a faire dans la contestation. Mais pendant l'épidemie l'animal disparait et devient par droit de trouvaille la propriété d'une des parties en cause. Le poursuivant établit par des temoignages que c'est sa propriete et le juge décrête que la vache lui soit rendue. Après cette decision, et l'ajournement de la cour, quelques témoins ont déclare que cette vache était bien la même vache que la partie non interessée avait payée $30.00. Quelqu'un qui si connait dans la loi, lui a bien conseillé de poursuivre, mais il n'en a encore rien fait, il prefère sans doute se faire restituer le montant qu'elle a paye pour son achat.

TENTATIVE DE MEUTRE.— Le 21 de ce mois, pendant que la cour était en session á Napoleonville, paroisse Assumption Mr. Francis Dupaty etait traduit devant la cour pour avoir commis quelque offence contre la loi. Le vocat de District se trouvant absent, Mr. W. Howell, avocat de Paroisse est chargé de conduire la poursuite. Après que l'affaire fut terminée et que l'accusé fut acquitté, celui-ci appela Mr. Howell dans une chambre a côté du bureau du greffier et lui demanda a payer la moitie des frais de la poursuite. Ayant rétusé d'accéder a sa demande, Dupaty frappa Howell qui riposta immédiatement. Pendant qu'ils étaient aux prises, MM. Guion et Folse entrerent et parvinrent á separér les combattants.

Dupaty sortit un pistolet et fit feu sur son adversaire et lui logea la balle dans l'épaule, sans cependant lui infliger une blessure dangereuse. Dupaty fut immediatement emprisonné et comme la cour était en session, le juge Beattie a fait citer un nouveau jury pour investiger le cas. En attendant, pour plus de sureté, l'accusé á été transféré dans la géôle de Donaldsonville.

NAUFRAGE.—Le steamer *Blanche Porter* a passé dimanche dernier, allant a la Grande Ile. Mardi dernier, après avoir quitté l'embouchure du Bayou Lafourche pour gagner le golfe, ses *hog chains* s'étant rompues, il a pris feu et dans peu de temps il a été brulé jusqu'ála ligne de flottaison. Il y avait a bord de soixante dix a soixante quinze individus; de ce nombre il n'y a qu'un jeune noir qui s'est noyé. Quant aux autres ils ont été poussés sur la rive, où ils ont trouvé des bateaux de pecheurs qui les ont conduits jusqu'au Cut Off. La plus part etait nu pieds et d'autres avaient pour tous vêtements des sacs à maïs. Arrivés á la station Raceland, un train spécial est venu les prendre et les conduire à la Nouvelle Orléans.

—Dans l'affaire de la loterie de l'Etat de la Louisiane, pendante devant la cour de circuit des E. U. le juge Billings, hier matin, a lu son opinion longuement élaborée. Il soutient que le rappel, par la Législature, de la charte de la Lotterie de l'Etat de la Louisiane ne peut détruire ou écourter les droits acquis, en s'insurgeant contre les doctrines mises en avant par toutes les autorités américaines.

L'Etat, a t il dit, ne peut reculer devant un contrat passé avec la compagnie de loterie. La Constitution des Etats Unis ne peut être surbordonnée a la Législature. L'acte No. 44 de 1879 violait un contrat. La compagnie a été légalement autorisée a vendre des billets de loterie. Le writ d'injonction demandé, interdisant aux autorités de l'Etat et a la police d'intervenir dans les affaires de la compagnie de loterie, est accordé et sera émis.

Les Exceptions aux Taxes.

Il est une tendance contre laquelle la Convention ne saurait trop réagir, c'est celle qui consiste a considérer l'Etat comme obligé a aider et a encourager toute entreprise nouvelle. L'Etat a bon dos, car l'Etat c'est tout le monde, mais on sait où nous a conduit ce systême de tout faire avec l'argent ou le crédit de l'Etat. Malgré les abus commis sous ce rapport par le gouvernement radical, nous avons vu des législatures démocratiques voter des lois dans le même sens pour faire payer aux contribuables de la ville ou á l'Etat c'est-a-dire aux contribuables de la Louisiane les frais de construction du chemin de fer du Pacifique.

La Convention parait heureusement animée d'un esprit tout différent. Elle comprend qu'il est temps de renoncer a des habitudes ruineuses qui favorisent les uns aux dépens des autres. Elles a déjà admis en principe que le produit des taxes doit être exclusivement consacré aux objets du gouvernement proprement dit. Elle semble disposée a adopter la clause qui interdit a l'Etat et aux autorités locales de disposer des ressources ou du crédit publics en faveur d'aucune personne, société ou corporation. Cette clause a été renvoyée avec divers amendements jusqu'à la présentation du rapport du comité sur les corporations, mais il est permis de présumer que le principe sera admis.

Aussi avons nous lieu de nous étonner de l'accueil embarrassé fait au rapport présenté par M. Thos. D. Cary au nom du comité des manufactures, rapport qui propose d'exempter pendant 25 ans de tout impôt et de tout patente le capital, le matériel et les propriétés employés á des manufactures, dans l'Etat. Une pareille proposition aurait dû être immédiatement repoussée par une fin de non recevoir comme contraire aux règles déjà adoptées sur la destination des taxes et a la règle qui doit interdire a l'Etat de faire des cadeaux á des entreprises particulières.

Qu'est-ce que c'est, en effet, qu'une exemption de taxes, sinon une donation du montant de la taxe qui devrait être imposée d'après la maxime économique que chacun doit contribuer, dans la limite de ses moyens, aux charges publiques?

Mais, dira-t-on, il est de l'intérêt général d'encourager l'industrie en Louisiane. Personne ne le nie. Mais est-ce qu'il n'est pas tout aussi intéressant d'encourager la navigation, le commerce et surtout et avant tout l'agriculture?

Sans nier les arguments qu'on peut faire valoir en faveur des manufactures, nous soutenons que le développement des ressources agricoles de l'Etat est d'une importance bien plus vaste encore que celle des progrès de l'industrie.

Nous sommes en faveur des chemins de fer, comme nous sommes en faveur des manufactures, mais nous n'en voulons pas s'il faut les établir avec l'argent ou le crédit de l'Etat.

La proposition de M. Carey viole les règles les plus simples de l'économie politique et de la justice, car elle favorise un genre de travail en grevant les autres d'un fardeau plus lourd, puisque les taxes que ne paieraient pas les manufactures, devraient être supportées par le reste des contribuables. Or, á combien se monteraient ces taxes? Qu'entendon par manufactures? Voilá ce qu'il est impossible de préciser. Les conséquences de l'exemption seraient incalculables.

L'industriel qui fait des bottes, des habits, du pain, des gateaux ou n'importe quoi en travaillant lui-même ou en employant un ou deux ouvriers, est tout aussi intéressant que celui qui travaille plus en grand; il a autant de droit á l'exemption de taxes. On voit alors que les exemptions se multiplieraient à l'infini.

Le planteur sucrier qui fait du sucre se dirait, à bon droit, manufacturier. Où s'arrêterait-on? Où serait la limite? Il faudrait faire une énumération des manufactures exemptées et elle donnerait lieu á de nombreuses réclamations.

Si on peut trouver un moyen d'exempter tout le monde de l'impôt, nous ne demandons pas mieux. Sinon, il n'y a qu'une manière d'être juste, c'est de faire payer tout le monde. C'est aussi le procédé qui rend l'impôt aussi léger que possible en le divisant le plus.

En bonne logique, il ne devrait y avoir qu'une seule exception, ce serait pour les propriétés appartenant à l'Etat. Mais si on juge á propos d'excepter les biens servant aux cultes et aux écoles, il faut s'arrêter lá.

L'exemption de taxe pour les manufactures ou pour toute autre entreprise particulière, est tout simplement une subvention détournée prise dans la poche des contribuables non privilégiés. La Convention doit être conséquente avec elle même. Elle a admis un principe á propos de l'emploi des taxes et elle le violerait en faisant cadeau d'une partie des taxes légitimement dues sous la forme d'exemptions.—*Abeille.*

Le nègre Robert Cheny, âgé de 18 ans et condamné a la peine de mort pour le viol d'une fille blanche, a été exécuté a Plaquemine, vendredi dernier, en présence d'une foule nombreuse, composée en grande partie de noirs. Cheny n'a pas paru éprouver aucune crainte de la mort, mais a plutôt témoigné du repentir de son crime et a manifesté l'espoir d'être pardonné au ciel. Cheny appartenait a une famille qui avait une forte inclination pour le crime qui l'a conduit a l'échafaud, son pére ayant été tué pour ce même crime, un autre membre de sa famille est mort au pénitencier et son frère y est actuellement pour une semblable offense.—(*Meschacébé*)

En Memoire de Madame B. Bergeron.

Décédée à la Nouvelle Orléans, Mercredi matin, 21 Mai 1879, à 2.40, âgée de 78 ans 9 mois 6 jours, native de la Paroisse Lafourche.

Madame Bergeron était née et mariée dans notre paroisse, bien qu'elle ait habitée la Nlle. Orléans pendant des longues années.

Aimable et estimable au plus haut degré, cette dame est regrettée parmi nous en dehors de ses nombreux amis, par sa belle-fille Madame Victorine Bergeron, et les enfants de cette dame, notre jeune ami Theophile et sa sœur Lydia.

Ayant depuis longtemps passé l'âge géneralement alloué, cette bonne vieille dame a enfin franchi l espace qui la séparait d'un repos et d'une béatitude éternelles, qui endureront dans l'éternité.

Entourée de ses enfants et petits, enfants, auquels elle à montré le chemins du salut, après une vie longue, utile, elle s'est éteinte doucement dans les bras de ceux qu'elle chérissait.

En chrétienne, elle a accueilli le messager divin, depuis longtemps attendu, et en chretiens sa famille s'attend à la revoir.

En attendant Madame Bergeron ne sera pas oubliée par ceux qui l'ont aimée, vivante, et qui se souviendront de la bonne vieille grand mère.

SINGULAR.—On last Sunday morning a dead man was found near Raceland station in this parish with his head pierced by a bullet. The man was a stranger who had beed seen in the vicinity for two or three days previous. His death is supposed to have happened by a casual shot of a pistol in the hands of some young men who were passing along the levee the night previous, and who were endeavoring to exhibit their manhood by firing off pistols.

DIED, at Austin, Texas, May 25th, 1879, at 6:30 P. M. James Nelson Holden, son of Fannie Nelson and B. F. Holden, aged 1 year and 22 days.

Ayer's *Hair Vigor.*

For restoring Gray Hair to its natural Vitality and Color.

A dressing which is at once agreeable, healthy, and effectual for preserving the hair. *Faded or gray hair is soon restored to its original color with the gloss and freshness of youth.* Thin hair is thickened, falling hair checked, and baldness often, though not always, cured by its use. Nothing can restore the hair where the follicles are destroyed, or the glands atrophied and decayed. But such a remain can be saved for usefulness by this application. Instead of fouling the hair with a pasty sediment, it will keep it clean and vigorous. Its occasional use will prevent the hair from turning gray or falling off, and consequently prevent baldness. Free from those deleterious substances which make some preparations dangerous, and injurious to the hair, the Vigor can only benefit but not harm it. If wanted merely for a

HAIR DRESSING,

nothing else can be found so desirable. Containing neither oil nor dye, it does not soil white cambric and yet lasts long on the hair, giving it a rich, glossy lustre and a grateful perfume.

Prepared by Dr. J. C. Ayer & Co.,
Practical and Analytical Chemists,
LOWELL, MASS.

STATE OF LOUISIANA.

Parish Court, Parish of Lafourche.

Succeesion of James M. Wade, No. 1041. Probates.

Pursuant to an order and decree of above Court and in obedience to a commission to me directed, I will offer for sale at public auction pursuant to law to the last and highest bidder at the Court House in the Town of Thibodaux on SATURDAY the 5th. day of JULY 1879, between the hours of 11 o'clock A. M. and 4 o'clock P. M. The following described property belonging to said succession to-wit:

1. The Northern half of a certain tract or parcel of land situated in this parish, on the right bank of the Bayou Lafourche and at about thirty arpents therefrom on the Southern side and in the vicinity of the Town of Thibodaux containing about two arpents and a half more or less in superficies bounded West by the Bayou Terrebonne South by the other half of said tract of land formerly belonging to Gustave Hawk, East by a road of 18 feet and North by lands formerly belonging to Floristal Dugas and David Boudreaux together with all the buildings and improvements thereon.

[See C. B. No. 17, p. 6 in the Recorders office.]

Terms of sale cash on the spot in United States Treasury Notes to pay debts.

May 31st. 1879.

L. A. WEBRE,
Sheriff.

STATE OF LOUISIANA.

15th. Judicial District Court, Parish of Lafourche.

Peet Yale and Bowling, in Liquidation.
vs. No. 1583.
A. J. Perrin.

BY VIRTUE OF AN ORDER OF SEIZURE and sale to me directed in the above entitled and numbered case I have seized and will offer for sale at public auction pursuant to law to the last and highest bidder at the Court House in the Town of Thibodaux, on SATURDAY the 7th. day of JUNE 1879, between the hours of 11 o'clock A. M. and 4 o'clock P. M. the following described property to-wit.

A CERTAIN LOT OF GROUND OR town lot, situated in the town of Thibodaux, in the Parish of Lafourche being the North West quarter of Lot number Twenty-five [25] on the plan of said Town made and executed by James B. Grinage and deposited in the office of the Recorder of the Parish of Lafourche said lot being bounded on the North by Main street on the South by a lot now belonging to W. A. Ford, on the East by the property of the Estate of George Flash and on the West by St. Philip street and forming the corner of Main and St. Philip Streets. Together with all the buildings and improvements thereon.

TERMS OF SALE—CASH ON THE Spot in United States Treasury Notes.

April 26th. 1879.

L. A. WEBRE,
Sheriff.

SUCCESSION OF CELESTIN YOUNG NO. 1044 PROBATES.

STATE OF LOUISIANA, PARISH Court. Parish of Lafourche.—Whereas Clemence Young widow of said deceased has this day made application to be named and appointed Administrator of said Succession

Now, therefore all persons are hereby warned and notified to file their objections if any they have with the Clerk of said Court, at his office in the Town of Thibodaux, within ten days after the first publication hereof, otherwise the said applicant will be in due course of law appointed Administrator of said Estate, and qualified as such.

{L.S.} Witness my hand and the impress of the seal of my office, this 23rd. day of May A. D. 1879.

J. W. KNOBLOCH.
Clerk of said Court.

LOST OR STOLEN.

A certain note of the sum of $400,00 signed July 5th, 1876, by Theodore Verrier, payable in December 1878, to the order of Joseph Devillard and transfered to Oscar Devillard,

The public is warned not to negotiate the said note, as payment of the same has been stopped.

MRS, OSCAR DEVILLARD.
Thibodaux, La., May 24th, 1879.

Récompense.

Un Port-monaie contenant $105.00 et un reçu de Mr. S. T. Grisamore a été perdu entre la Station Terrebonne et onze milles en bas de Thibodaux. Une recompense de $10 00 sera donnée à la personnne qui le rapportera à son proprietaire

3t-p. ZENON CHAUVIN.

Avis Public.

Est par les présentes donné à mes amis et au public en général que j'ai cessé toutes mes relations avec la LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY de la Nouvelle Orléans, ayant renoncé à ma position d'agent général de la dite compagnie pour les campagnes depuis le 23 janvier 1879.

Les détenteurs de Polices sont par les présentes notifiés que les réglements pour les primes doivent etre faits par eux au bureau de la Compagnie dans la ville de la Nouvelle Orléans.

JUST COMES.

V. Bouterie,
FLOATING TIN SHOP,
Repairer and Dealer in
TINWARE,
STOVES, Etc.
Gutters, Stovepipes etc., made and put up to order.
my-17. Lafourche Parish, La.

Hotel Washington.
Dirige par Mme. Vve. Verriere.
Bonnes chambres et repas à toute heures pour les voyageurs.
Pension au mois et a la semaine.
PRIX TRES MODERES.
av.26

NELSON TAYLOR,
SLATER.
Is prepared to do all work in his line, either in putting on new roofs or repairing leaks &c. Worked for 25 years with the late JOHN LYALL. Any orders addressed to him at Raceland Louisiana, or to S. T. Grisamore Tibodaux Louisiana will meet with prompt attention. a-31-1.

AVIS!

AUX PORTEURS DE WARRANTS DE PAROISSE.

Il y a assez d'argent dans le Trésor pour payer les vieux Warrants enregistrés en 1876, jusqu'au No. 1193 inclusivement.

F. SANCAN,
Janvier 25, 1879. Trésorier de Paroisse.

Extrait des minutes de la séance du Jury de Police, tenue le 1er Octobre, 1877.

Il est résolu que tous les warrants ou réclamations contre la paroisse qui ne seraient pas présentés au Trésorier pour être payés, dans les soixante jours qui suiveront l'avis qu'il y a des fonds suffisants dans le Trésor pour les payer, seront enrégistrés de nouveau, et l'argent destiné au paiement des dits Warrants sera réparti par le dit Trésorier au paiement de ceux qui suivent, d'après l'ordre de leur enregistrement.

E. J. SOUBY,
Artiste—Photographe,
No. 113 rue du Canal et 606 rue Magazine.
NOUVELLE ORLEANS.
Cartes de visite 1er. qualité $3. la douzaine
Imperiales de $5 a $10 la douzaine.
ju-8-78-1y.

PENSION PRIVEE!
Française et Espagnole,
—TENUE PAR—
Mme. M. GANDOLFO,
No. 123 rue Royale entre Toulouse et St. Louis, NOUVELLE ORLEANS.
Logement et Nourriture $1 50 par jour.
n-8-78-1y.

C. JAUBERT & CIE.
—IMPORTATEURS DE—
Marchandises sèches, étrangères et Américaines.
Cotons, Indiennes, Rubans, Bonneterie, Mouchoirs, etc etc.
20 Rue de Chartres, près Canal.
NOUVELLE-ORLEANS.
Cette maison déja bien connue par son ancienneté (30 ans d'existence) et le bas prix de ses articles, offre aux marchands des Compagnes, l'assortiment le plus complet et le plus varié de marchandises sèche.
Cette maison reçoit chaque semaine de nouveaux envois du Nord et de l'Europe et met un soin tout particulier à remplir les ordres qui lui sont adressés. (11.sept 75 1a

J. VERGNOLE,
65.....Rue Decatur.....65
On se demande comment on prévient une foule de maladies telles que les fièvres intermittentes, la dyspepsie, les maladies de poitrine: Phthisie, Rhumes, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme, Maladies du Foie, de la Vessie et des Voies Urinaires, des Névralgies, pour le pansement des plaies.
L'on prévient et l'on guérit toutes ces maladies en faisant usage de
L'EUCALYPTUS BITTERS.
Depuis l'introduction en Europe de l'Eucalyptus par P. Ramel, et depuis que l'attention du monde scientifique a été appelée sur les avantages multiples que l'on pouvait tirer de cette remarquable plante pour la guérison de diverses maladies, un grand nombre de praticiens distingués ont constaté et démontré l'efficacite de l'Eucalyptus.
Les produits de l'Eucalyptus, sont employés avec grand succès depuis plusieurs années dans les hôpitaux de Paris.
Le **Bitter Eucalyptus**, composé de la plante de ce nom, est un préventif sûr contre une foule de maladies.
Dépôt général: BURKE & THOMPSON, No. 66 RUE TCHOUPITOULAS N. O.
ju-8-1y.

J. VERGNOLE,
65.....Rue Decatur.....65
—IMPORTATEUR DE—
VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.
Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. ZUBA & CO., Cognac; de la célèbre marque des vins de A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.
Bitter des Arabes
Superieur a tout autre.
Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une besoin extrêmement agréable et bienfaisant. Comme apéritif le BITTER DES ARABES, fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.
J. VERGNOLE,
ju-8-1y. Propriétaire, N. Orléans.

E. J. Hart & Co.,
E. J. & Co
NEGOCIANTS EN GROS.
Importateurs et Marchands Commissionnaires,
En Groceries et Medicaments
Nos. 73 a 79 rue Tchoupitoulas,
NOUVELLE ORLEANS.
ARTICLES SPECIAUX
Bitters de Hart, Poudres de Sedlitz de Rush,
Huile de foie de morue de Hart,
Essence de Gengembre de la Jamaïque,
Vermifuge de Wright.
Sirop de Toulu pour le Rhume de Parker.
Pillules de Norton,
Poudre insecticide de Parker,
et quantité d'autres articles
EXTRAIT ODORIFERANTS de LUBIN
Un assortiment complet de Groceries et de Medicaments toujours en main.
je 8-78 1y.

RESTAURANT DES QUATRE SAISONS.
MR. JOHN BOSIO, PROPRIETAIRE du RESTAURANT DES QUATRE-SAISONS, prévient ses amis de la ville et de la campagne, ainsi que le public en générale, qu'il a transfére son restaurant du No. 135 de la rue de Chartres au No. 111 de la même rue, près de St-Louis. Il profite de cette occasion pour remercier le public et sollicite en même temps la continuation de son bienveillant patronage. Il informe en outre ses amis qu'il a des salons particuliers au premier, et des chambres meublées à louer à la semaine ou au mois. Les personnes de la ville et de la campagne y trouveront tout le comfort désirable. Le restaurant sera ouvert jusqu'a nuit. 6 fév 75.1